



Négociation paritaire sur l'attractivité des métiers des Travaux Publics Déclaration paritaire commune

Les partenaires sociaux de la branche des Travaux Publics ont ouvert le 13 février 2024 une négociation sur l'attractivité des métiers des Travaux Publics.

Il s'agit d'une démarche innovante, consistant à s'appuyer sur la négociation sociale de branche pour montrer la mobilisation paritaire du secteur des Travaux publics.

Cette négociation aura vocation à renforcer l'attractivité des métiers du secteur par des mesures ciblées et correctrices sur l'ensemble du champ social.

La finalité poursuivie est de donner du sens et de donner à voir les perspectives professionnelles aux talents souhaitant rejoindre les Travaux Publics ou œuvrant déjà dans nos entreprises, ainsi qu'aux différents acteurs de l'orientation et de l'insertion.

Ce vecteur du dialogue social sera aussi un gage d'équilibre entre souhaits des entreprises et des salariés.

Cette ambition paritaire s'inscrit dans le contexte économique, social et sociétal du secteur professionnel des Travaux Publics et celui de la France.

→ Contexte économique :

- Une activité économique soutenue et portée par la transformation écologique ;
- Des profondes mutations numériques, technologiques et climatiques.

→ Contexte social :

- Des tensions importantes en matière de recrutement sur tous les métiers des Travaux Publics ;
- Une pyramide des âges vieillissante ;
- Une évolution des compétences professionnelles indispensable et incontournable liée aux enjeux des transformations écologiques, numériques et technologiques ;
- Des impacts dans nos professions du report de l'âge légal de départ à la retraite.

→ Contexte sociétal :

- Une articulation entre vie professionnelle et vie personnelle portée haut par les salariés ;
- Une urgence à intégrer les femmes au sein des chantiers et des postes d'encadrement des Travaux Publics.

L'ambition des partenaires sociaux au travers de cette négociation porte également sur la promotion d'une culture de la prévention en matière de sécurité et de santé au travail. L'objectif premier : offrir aux salariés des Travaux Publics un cadre de travail sécurisant et sécurisé, du fait notamment d'activités en extérieur.

Dans le cadre de cette négociation, les partenaires sociaux conviennent d'inscrire :

- Des dispositions normatives qui acteront des innovations sociales et moderniseront nos conventions collectives branche ;
- Des recommandations à l'attention des entreprises ;
- La valorisation d'actions sectorielles ;
- L'interpellation des pouvoirs publics sur les éléments législatifs et réglementaires bloquants.

Cette négociation sera structurée autour des six blocs suivants :

- Le sens et les valeurs : les Travaux Publics au cœur de la transformation écologique ;
- La santé des salariés : renforcer la prévention et intégrer les nouveaux risques ;
- L'organisation du travail : prendre en compte les aspirations des salariés et les impératifs des entreprises ;
- La vie au travail : s'inscrire dans la modernité ;
- Les évolutions professionnelles : coconstruire et accompagner ;
- Le partage de la valeur : dynamiser pour mieux associer.

Fait à Paris, le 17 avril 2024